

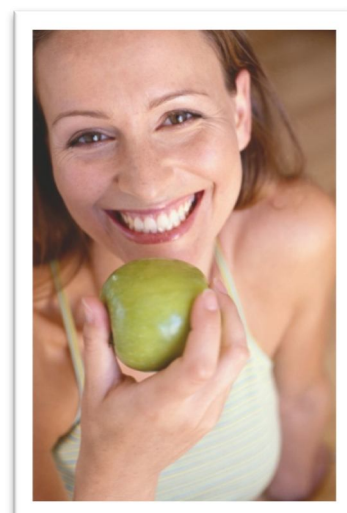
Désinformation sur les pommes Les pouvoirs publics doivent réagir

L'ANPP et tous ses pomiculteurs se mobilisent pour envoyer un message positif sur la qualité et la sécurité sanitaire de leurs fruits. Objectif : faire contrepoids aux propos insidieux qui laisseraient penser que nos assiettes sont composées de poisons.

Les reportages outranciers mais générateurs d'audience se multiplient. Alors que se clôt le salon de l'Agriculture, toute la presse se fait l'écho de prétendues enquêtes dénonçant le contenu de nos assiettes et jetant le discrédit sur la production agricole et ses pratiques.

Le sommet de cette désinformation reste le reportage « Manger peut-il nuire à la santé ? » diffusé le mercredi 16 février sur France 3 et prolongé par « le livre noir de l'agriculture française » d'Isabelle Saporta.

Cette « journaliste » met en place des pratiques douteuses : un ton racoleur et superficiel, des informations non vérifiées, sans oublier les mots et les images de ses interlocuteurs détournés pour mieux faire sa propre publicité.



Qui s'en soucie ?

Le Gouvernement ? Les Pouvoirs Publics ? Qui se laisse insulter sans réagir quand dans un reportage un commentateur prétend que des pommes parfaitement conformes aux normes en vigueur en matière de résidus, définies par l'une des législations les plus contraignantes au monde, la nôtre, seraient impropres à la consommation, voire contiendraient une substance illégale ?

Non, les pouvoirs publics ne réagissent pas !

Pourtant, on ne peut pas laisser dire que les pommes françaises, suivant des itinéraires culturels et des limites de résidus très encadrées, produites par des arboriculteurs transparents sur leurs méthodes de production raisonnée, seraient impropres à la consommation.

L'ANPP ne laissera pas dire n'importe quoi !



Les analyses des pommes présentées dans le reportage comme étant celles du verger de Daniel Sauvaitre, ce qu'elles ne sont pas, ne laissent place à aucune interprétation : ces pommes sont parfaitement légales, consommables en toute sécurité, même sans les éplucher.

Le commentateur, Monsieur Veillerette, ne peut l'ignorer et d'ailleurs il n'ose pas aller jusqu'à dire que les résultats sont mauvais. En revanche, il jette un doute sur la légalité des pommes présentées en contestant la présence de carbendazime.

Si aucune spécialité à base de carbendazime n'est homologuée en tant que telle, son résidu est toutefois encadré par une LMR au niveau européen (0,2ppm) car d'autres molécules autorisées à l'emploi se dégradent en ce métabolite.

Dans ce contexte, apprenant que le reportage était toujours visible sur le site de France 3 et que le Nouvel Observateur s'appretait à en faire une large diffusion, Daniel Sauvaitre a décidé d'agir en justice pour interrompre la diffusion de ce reportage mettant en cause son professionnalisme.

- **Dès la diffusion du reportage, Daniel Sauvaitre a rédigé une réaction mise en ligne sur son blog pour expliquer la manipulation dont il a été victime.**
<http://www.daniel-sauvaitre.com>
- **les 23 et 24 février, le Cabinet d'avocats Racine, mandaté par l'Association Nationale Pommes Poires pour la défense de Daniel Sauvaitre a fait déposer des lettres de mise en demeure de renoncer à la diffusion du reportage, à France 3, au Nouvel Obs et la société de production.**
- Ces lettres restées sans réponse ou ayant reçu une réponse négative (de la part de l'Obs), France 3, le Nouvel Obs et la société de production « Et la suite... ! » se sont vus délivrer **le 1^{er} mars une ordonnance de référé pour interrompre la diffusion du reportage dénigrant** et portant atteinte à l'intégrité professionnelle de Daniel Sauvaitre.
- **Une audience a été fixée pour la semaine prochaine** ce qui ne pourra malheureusement pas empêcher la distribution du DVD avec le Nouvel Obs de cette semaine.

L'Association Nationale Pommes Poires et tous ses membres sont regroupés derrière le Président pour l'accompagner dans sa défense.

Parallèlement à l'action en justice, l'Association Nationale Pommes Poires va s'employer à mener une campagne de communication pour haranguer les pouvoirs publics afin qu'ils s'expriment sur la légalité des analyses et des produits présentés dans le reportage et défendre la réglementation en vigueur garantissant un haut niveau de sécurité du consommateur notamment concernant la qualité des pommes françaises

Elles sont produites en France dans des vergers combinant des interventions autorisées en Agriculture biologiques mais aussi issues de la phytopharmacopée de synthèse. Ces pommes sont cueillies à la main et peuvent être consommées sans les éplucher